

MasterSeal NP 150

Version 2.0 Date de révision: 06/10/2023 Numéro de la FDS: 000000260933 Date de dernière parution: 07/22/2020
Date de la première version publiée: 07/22/2020

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : MasterSeal NP 150
Code du produit : 000000000050436637 000000000050436637
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : MBSCS Canada, Inc.
Adresse : 7111 Syntex Drive, 3rd Floor
Mississauga ON L5N 8C3
Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;
Numéro National d'Appel en cas d'Urgence : USA: +1-800-255-3924 ChemTel contract no. MIS9240420

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Mastic
Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Sensibilisation cutanée : Catégorie 1
Toxicité pour la reproduction : Catégorie 1B
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Catégorie 3
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Catégorie 3

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :  

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

MasterSeal NP 150

Version 2.0 Date de révision: 06/10/2023 Numéro de la FDS: 000000260933 Date de dernière parution: 07/22/2020
 Date de la première version publiée: 07/22/2020

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
 H402 Nocif pour les organismes aquatiques.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

:

Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
 P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P261 Éviter de respirer les poussières.
 P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
 P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Stockage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Mélange à base de:
 polymères
 composés non organiques

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No.-CAS	Concentration (% w/w)
carbonate de calcium	Carbonate de calcium	471-34-1	>= 30 - < 50
calcaire	Carbonate de calcium	1317-65-3	>= 5 - < 10
dioxyde de titane	Pigment Blanc 6	13463-67-7	>= 1 - < 5
Acide stéarique, monoester avec le glycérol	Acide stéarique, monoester avec le glycérol	31566-31-1	>= 1 - < 5

MasterSeal NP 150

Version 2.0 Date de révision: 06/10/2023 Numéro de la FDS: 000000260933 Date de dernière parution: 07/22/2020
 Date de la première version publiée: 07/22/2020

distéarate de calcium	Distéarate de calcium	1592-23-0	$\geq 1 - < 5$
sébaçate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Sébaçate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	$\geq 0.1 - < 1$
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	N-[3-(Triméthoxysilyl)propyl]éthylène-diamine	1760-24-3	$\geq 0.1 - < 1$
Proprietary amide wax**	Proprietary amide wax	Proprietary**	$\geq 0.1 - < 1$
dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')étain	Dibutyl-bis(pentane-2,4-dionato-O,O')stannane	22673-19-4	$\geq 0.1 - < 1$

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

** Voir la section 15 pour les informations HMIRA.

**Les composants masqués présentent seulement des dangers environnementaux. Les déclarations LCRMD (Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses) ne sont pas requises pour ces

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Retirer les vêtements souillés.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation des vapeurs produites, emmener à l'air frais. Secours médical.
- En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec de l'eau et du savon. En aucun cas n'utiliser de solvant. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue. Si la victime porte des verres de contact, les retirer après 5 minutes et continuer de rincer pendant 15 minutes supplémentaires.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche et ensuite boire 200 - 300 ml d'eau. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Peut provoquer une allergie cutanée. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MasterSeal NP 150

Version 2.0 Date de révision: 06/10/2023 Numéro de la FDS: 000000260933 Date de dernière parution: 07/22/2020
Date de la première version publiée: 07/22/2020

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse
Eau pulvérisée
Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO2)
- Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau
- Produits de combustion dangereux : vapeurs nocives
oxydes d'azote
fumées
noir de carbone
- Information supplémentaire : Le danger dépend des produits et des conditions de combustion.
L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.
- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome.
-

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction
- Précautions pour la protection de l'environnement : Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Ramasser par un moyen mécanique.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.
-

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -
Ne pas fumer.
Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.
- Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Protéger de l'action directe des rayons de soleil.
Stocker à l'abri du gel.
-

MasterSeal NP 150

Version 2.0 Date de révision: 06/10/2023 Numéro de la FDS: 000000260933 Date de dernière parution: 07/22/2020
 Date de la première version publiée: 07/22/2020

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
carbonate de calcium	471-34-1	VEMP (poussière totale)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m3 (Carbonate de calcium)	CA AB OEL
		TWA (Poussière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (fraction de poussière respirable)	3 mg/m3	CA BC OEL
calcaire	1317-65-3	STEL	20 mg/m3	CA BC OEL
		TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Poussière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (fraction de poussière respirable)	3 mg/m3	CA BC OEL
dioxyde de titane	13463-67-7	STEL	20 mg/m3	CA BC OEL
		TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Poussière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (fraction de poussière respirable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Fraction respirable)	0.2 mg/m3 (Dioxyde de titane)	ACGIH
		TWA (Fraction respirable)	2.5 mg/m3 (Dioxyde de titane)	ACGIH
Acide stéarique, monoester avec le glycérol	31566-31-1	VME (fraction inhalable)	10 mg/m3	ACGIHTLV
		VME (Fraction respi-	3 mg/m3	ACGIHTLV

MasterSeal NP 150

Version 2.0 Date de révision: 06/10/2023 Numéro de la FDS: 000000260933 Date de dernière parution: 07/22/2020
 Date de la première version publiée: 07/22/2020

		nable)		
		TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Inhalable)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Respirable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Fraction inhalable)	10 mg/m3	ACGIH
		TWA (Fraction respirable)	3 mg/m3	ACGIH
distéarate de calcium	1592-23-0	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Inhalable)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Respirable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Fraction inhalable)	10 mg/m3	ACGIH
		TWA (Fraction respirable)	3 mg/m3	ACGIH
dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')étain	22673-19-4	VME	0.1 mg/m3 (étain (Sn))	ACGIHTLV
		VLE	0.2 mg/m3 (étain (Sn))	ACGIHTLV
		valeur REL	0.1 mg/m3 (étain (Sn))	NIOSH
		PEL	0.1 mg/m3 (étain (Sn))	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME	0.1 mg/m3 (étain (Sn))	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA	0.1 mg/m3 (Étain)	CA AB OEL
		STEL	0.2 mg/m3 (Étain)	CA AB OEL
		VEMP	0.1 mg/m3 (Étain)	CA QC OEL
		VECD	0.2 mg/m3 (Étain)	CA QC OEL
		TWA	0.1 mg/m3 (Étain)	CA BC OEL
		STEL	0.2 mg/m3 (Étain)	CA BC OEL
		LMPT	0.1 mg/m3 (Étain)	CA ON OEL
		TWA	0.1 mg/m3 (Étain)	ACGIH
		STEL	0.2 mg/m3 (Étain)	ACGIH

MasterSeal NP 150

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/22/2020
2.0	06/10/2023	000000260933	Date de la première version publiée: 07/22/2020

Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire certifié approprié si les limites d'exposition peuvent être dépassées.
Utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH.

Protection des mains

Remarques : Gants de protection résistant aux produits chimiques.
Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux : Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activité et d'exposition.

Mesures de protection : Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.
Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés.
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction
Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Mesures d'hygiène : Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.
Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.
Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.
Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : pâte

Couleur : pigmenté

Odeur : inodore

Seuil olfactif : Non applicable

pH : neutre à légèrement alcalin

Point de congélation : Donnée non disponible

Point de fusion : Donnée non disponible

MasterSeal NP 150

Version 2.0 Date de révision: 06/10/2023 Numéro de la FDS: 000000260933 Date de dernière parution: 07/22/2020
Date de la première version publiée: 07/22/2020

Point d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	ne forme pas d'étincelles
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	pas facilement inflammable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	env. 1.5 gcm3
Masse volumique apparente	:	env. 1.5 gcm3
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	légèrement soluble (20 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable aux mélanges.
Température de décomposition	:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Non applicable
Viscosité, cinématique	:	Non applicable
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant
Substances auto-échauffantes	:	Donnée non disponible
Point de sublimation	:	Donnée non disponible

MasterSeal NP 150

Version 2.0 Date de révision: 06/10/2023 Numéro de la FDS: 000000260933 Date de dernière parution: 07/22/2020
Date de la première version publiée: 07/22/2020

Poids moléculaire : Non applicable
Taux de corrosion du métal : Pas d'effet corrosif sur les métaux attendu.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Stabilité chimique : Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.
Possibilité de réactions dangereuses : Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.
Conditions à éviter : Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.
Matières incompatibles : Acides forts
Des bases fortes
Oxydants forts
Agents réducteurs forts
Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

IARC Group 2B: Cancérogène possible pour l'Homme
dioxyde de titane

13463-67-7

MasterSeal NP 150

Version 2.0 Date de révision: 06/10/2023 Numéro de la FDS: 000000260933 Date de dernière parution: 07/22/2020
Date de la première version publiée: 07/22/2020

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Produit:****Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation**Composants:****distéarate de calcium:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0.8
Méthode: OCDE ligne directrice 107

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

MasterSeal NP 150

Version 2.0 Date de révision: 06/10/2023 Numéro de la FDS: 000000260933 Date de dernière parution: 07/22/2020
Date de la première version publiée: 07/22/2020

Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'éco-toxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

- Déchets de résidus : Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
- Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.
-

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales****UNRTDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**TDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

- TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
- DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
-

MasterSeal NP 150

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/22/2020
2.0	06/10/2023	000000260933	Date de la première version publiée: 07/22/2020

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)	: OSHA - Tableau Z-1-A (29 CFR 1910.1000) (US)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)	: OSHA - Table Z-1 (Limites pour des contaminants d'air) 29 CFR 1910.1000 (US)
ACGIH	: USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIHTLV	: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - concentrations maximales admissible (US)
CA AB OEL	: Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	: Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	: Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	: Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
NIOSH	: NIOSH Guide de Poche sur les risques chimiques (US)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) / VME	: Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1) / PEL	: Valeur limite acceptable
ACGIH / TWA	: 8 heures, moyenne pondérée dans le temps
ACGIH / STEL	: Limite d'exposition à court terme
ACGIHTLV / VLE	: Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (court terme)
ACGIHTLV / VME	: Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
CA AB OEL / TWA	: Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	: Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	: limite d'exposition à court terme
CA ON OEL / LMPT	: Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP	: Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	: Valeur d'exposition de courte durée
NIOSH / valeur REL	: Valeur limite d'exposition recommandée (REL):

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention inter-

MasterSeal NP 150

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/22/2020
2.0	06/10/2023	000000260933	Date de la première version publiée: 07/22/2020

nationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 06/10/2023
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR